



# Mise en demeure de payer : modèle

Fiche pratique publié le 12/12/2013, vu 603 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Si la seconde lettre de relance ne décide toujours pas le débiteur à payer, le créancier doit le mettre en demeure de payer. A la différence des relances par courrier, téléphone ou visite, la mise en demeure de payer produit des effets juridiques.**

Une personne peut être mise en demeure de régler un impayé de diverses manières :

- par l'effet d'un acte signifié par un huissier ou par tout acte équivalent : une citation en justice, une lettre recommandée avec accusé de réception ou une lettre simple mettant en demeure le débiteur de payer ;
- automatiquement. Les Conditions Générales de Vente peuvent contenir une clause de mise en demeure automatique. Ce type de clause permet de mettre en demeure le débiteur sans aucune formalité, par la seule échéance de la créance. Toutefois, il reste préférable d'adresser un courrier avec accusé de réception, ce type de clause étant diversement apprécié par les tribunaux de commerce...

[Accéder au guide](#)